



Président : M. Narciso G. REYES (Philippines).

POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : rapport du Directeur général (A/8414, A/C.2/L.1144)

1. Le chef ADEBO (Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) dit que son rapport rend compte des travaux de l'UNITAR pendant la période allant du 1er juillet 1970 au 30 juin 1971 et qu'il se bornera donc à décrire les activités entreprises depuis cette dernière date ou envisagées avant la fin de l'année ainsi que certaines des importantes décisions prises par le Conseil d'administration à sa récente session.
2. La recherche a continué de tenir une grande place dans les activités de l'Institut malgré les ressources financières insuffisantes. L'UNITAR a été particulièrement actif au cours des trois derniers mois dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Le Secrétaire général de la Conférence avait demandé une assistance notamment à propos des problèmes de la pollution et du contrôle de la qualité de l'environnement. L'UNITAR a rédigé des mémoires à l'intention des groupes intergouvernementaux qui préparent la Conférence et son personnel a participé à plusieurs des réunions de ces groupes ainsi qu'à des réunions de groupes d'experts. Il a récemment terminé, avec les conseils du Comité préparatoire de la Conférence, un mémoire sur le contrôle de la qualité de l'environnement à l'échelon international qui servira de base pour une proposition d'action à la Conférence.
3. Une étude faisant l'historique et examinant les possibilités d'action du Bureau de l'Assemblée générale a été préparée pour le Comité spécial pour la rationalisation des procédures et l'organisation de l'Assemblée générale; elle fera partie d'une étude plus complète de l'Assemblée générale, qui est en préparation. En juillet, des groupes internationaux d'experts ont examiné l'avant-projet de deux études, l'une concernant les bons offices du Secrétaire général et l'autre traitant de la pratique du consensus au Conseil de sécurité, plus spécialement dans leur évolution des deux dernières années. Bien que des diplomates ayant une très grande expérience des Nations Unies aient fait partie de ces groupes, les mémoires, dans leur forme définitive, paraîtront sous la seule responsabilité de leurs auteurs. L'UNITAR n'a fait que prêter les avis de son directeur de la recherche et offrir des occasions de dialogue avec des spécialistes de l'extérieur et d'autres personnes ayant les connaissances et l'expérience voulues.
4. Un cours en profondeur sur le fonctionnement et les procédures du Conseil économique et social a été organisé à New York du 23 au 27 août pour donner aux membres des délégations une meilleure connaissance de la question. L'UNITAR a préparé des documents de travail spéciaux pour le cours en utilisant des matériaux tirés d'études en cours sur le fonctionnement et l'efficacité du Conseil. Le directeur du cours connaissait très bien la question et avait une expérience pratique du Conseil. Des diplomates et des fonctionnaires internationaux expérimentés ainsi que des spécialistes de l'extérieur ont joué le rôle d'animateurs de groupes de discussion. Trente personnes originaires de 28 pays ont suivi le cours et y ont pris une part active, ce qui était essentiel à son succès. Des sondages préliminaires indiquent que le cours a rempli son objet; il devrait être suivi, et le sera, de cours analogues sur d'autres sujets présentant une importance particulière concernant les Nations Unies.
5. En septembre, sur la suggestion de la délégation d'un Etat Membre, une série de séminaires ont été organisés pour donner aux nouveaux représentants participant à la vingtième session de l'Assemblée générale une vue générale des fonctions, procédures et méthodes de travail de l'Assemblée. Les animateurs de ces séminaires ont été choisis parmi les ambassadeurs, les hauts fonctionnaires internationaux, y compris le Directeur général et le Directeur général adjoint de l'UNITAR, et des spécialistes de l'extérieur. La participation active de ceux qui ont suivi les cours a contribué à leur succès. Trois séminaires en anglais, trois en français et trois en espagnol étaient prévus, mais il n'y en a eu que trois en anglais, deux en français et un en espagnol parce qu'il n'y avait pas assez de participants. Une participation totale de plus de 50 personnes montre que l'expérience doit être répétée dans les années à venir, et l'on envisage la possibilité d'utiliser l'interprétation simultanée en 1972.
6. Une des entraves les plus graves au développement rationnel des pays en voie de développement est la pratique de l'aide liée qui signifie que les pays qui la reçoivent ne peuvent pas profiter de prix plus bas que ceux du pays qui la leur prête. Il semble que l'on peut espérer la disparition prochaine de cette pratique; les pays en voie de développement pourraient alors être plus souvent en mesure de chercher les meilleures occasions du point de vue du prix et de la qualité des produits. Toutefois, cet avantage restera illusoire si leurs fonctionnaires ne se familiarisent pas avec les problèmes et les techniques de la mise en adjudication et la passation des marchés internationaux. C'est pourquoi l'UNITAR a terminé les plans pour la réunion de quatre séminaires régionaux dans le monde en voie de développement en 1972 pour mieux faire connaître aux participants les problèmes des achats internationaux en fonction des

capitaux internationaux de développement et pour discuter des questions telles que l'utilisation maximale des ressources en devises pour l'importation de biens et de services destinés au développement. Le programme portera essentiellement sur les aspects de la mise en adjudication, les directives d'achat de la BIRD et d'autres institutions, les conditions générales communes pour la vente des biens, les relations avec les consultants, les différences de prix, les conditions de paiement et la garantie de qualité et de bon fonctionnement. Les séminaires, qui dureront chacun trois semaines, se tiendront à Santiago, Dakar, Nairobi et Bangkok. Les participants seront choisis parmi les candidats désignés par les pays en voie de développement, qui devront être des fonctionnaires responsables de la formulation et de l'exécution des politiques d'achat du secteur public; la décision sur le choix des candidats sera prise après des entrevues avec le directeur du séminaire. Pour chaque séminaire, les conférenciers seront un fonctionnaire d'une institution financière internationale, un professeur de droit commercial et une personne ayant l'expérience des aspects du commerce international propres à la région du séminaire. Les séminaires seront financés grâce à une subvention spéciale de l'Office suédois de développement international.

7. Depuis les faits dont il est rendu compte en ce qui concerne l'école des cadres des Nations Unies aux paragraphes 40 à 44 du rapport (A/8414) un groupe inter-institutions s'est réuni à Genève pour examiner quel cours pourrait être donné en 1972, si la phase I prend corps. Le Directeur général a également consulté les chefs des secrétariats des institutions spécialisées concernant le recrutement d'un directeur pour l'école. Toutefois, ces activités resteront conditionnelles à moins que l'ONU, le PNUD ou d'autres institutions ou organisations puissent fournir les fonds nécessaires. Aux termes du paragraphe 2 de l'article II de son statut, l'UNITAR doit clairement organiser une école des cadres. Mais il ne pourra le faire qu'avec le concours moral et financier des autres organisations. Etant donné la situation financière actuelle, il serait téméraire de prédire que le financement de ce projet sera facile, mais le désir qu'ont tous les gouvernements de renforcer l'initiative, l'activité et l'efficacité des fonctionnaires internationaux permet d'espérer un appui financier adéquat et une augmentation suffisante des crédits affectés à la formation pour que toutes les organisations contribuent à couvrir les frais de l'école.

8. Le chapitre V du rapport décrit les plans de l'UNITAR pour la réunion d'une conférence pour mettre au point un projet, décidé par le Conseil d'administration, visant à aider le système des Nations Unies à être constamment en mesure de réagir comme il convient aux événements importants avant qu'ils ne prennent des proportions de crise. Cette conférence s'est tenue du 9 au 12 septembre à Rensselaerville (New York). L'Institute on Man and Science, aidé par une subvention de la fondation Johnson, a offert son hospitalité; les 34 personnes qui ont participé à la conférence comprenaient, outre le Directeur général et six hauts fonctionnaires de l'Institut, le Président et cinq membres du Conseil d'administration, quatre représentants des institutions spécialisées, deux représentants du PNUD, un représentant du Secrétariat de l'ONU, un des membres fondateurs du "Club de Rome", le Président et un membre de la Commission de l'Etat d'Hawaii et 11 spécialistes et

autres invités d'honneur. Les discussions ont suivi les grandes lignes indiquées au paragraphe 110 du rapport; la conférence est arrivée à un consensus en faveur du projet et a fait des suggestions concernant son exécution.

9. Le Conseil d'administration a examiné le rapport de la conférence à sa dixième session et a adopté une résolution par laquelle l'UNITAR décide d'entreprendre, dès que ses ressources le permettront, un programme pour l'examen continu des grandes tendances et des grands événements internationaux ayant des incidences sur l'avenir de l'humanité, qui appellent une réaction de la part des organismes des Nations Unies, y compris l'UNITAR, pour arriver à la réalisation des objectifs de la Charte. L'UNITAR créera une commission composée de 36 personnes, au maximum, servant à titre personnel, choisies sur la base de leur capacité de contribuer à cet objectif. La commission sera vraiment internationale et largement représentative des disciplines intellectuelles pertinentes et des diverses cultures et différents systèmes sociaux. Les membres en seront nommés pour un mandat initial d'un an avec possibilité d'être nommés à nouveau au bout de ce délai. Le Conseil d'administration constituera un comité directeur pour aider le Directeur général à lancer le programme. Les membres de la commission seront nommés par le Président du Conseil d'administration en consultation avec le Directeur général et le Comité directeur. Le Directeur général fera le nécessaire pour maintenir une liaison permanente avec les centres et les particuliers dont les activités intéressent le programme et pour s'assurer la collaboration de tous les organismes des Nations Unies. La commission se réunira au moins une fois par an et publiera un rapport général annuel sur ses conclusions ainsi que des rapports spéciaux appropriés.

10. Dans sa déclaration liminaire à la 1369ème séance de la Deuxième Commission, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a mentionné la nécessité d'assimiler les problèmes et les concepts nouveaux et d'apprendre à les traiter non pas isolément mais avec une vue d'ensemble compte tenu de leurs interactions et de les sérier conformément aux critères d'une recherche rigoureuse inspirée par un idéal humanitaire. C'est précisément l'objet de la commission envisagée, mais il n'est pas question de chercher à la mettre sur pied avant que des ressources spéciales aient été rendues disponibles pour la financer. Le Directeur général est déjà en rapport avec deux fondations privées qui pourraient peut-être assurer une part du financement. Un ou plusieurs gouvernements pourraient également absorber une partie du coût de la commission. L'Etat d'Hawaii a offert son hospitalité pour la première session, mais avant qu'on puisse en envisager la réunion, il faudra mener à bien un important travail nécessitant des fonds appréciables.

11. La troisième question importante discutée à la dixième session du Conseil d'administration a été le projet d'université internationale des Nations Unies. Il est rendu compte de l'attitude du Conseil d'administration concernant ce projet dans l'annexe III du rapport. Le Directeur général a, depuis, participé à la première session du Groupe d'experts chargé d'étudier la création d'une université internationale, qui s'est tenue à Genève en juillet, et a soumis un rapport expliquant la position du Conseil

d'administration accompagné d'un projet de document que, sous réserve des observations du Conseil d'administration, il se propose de soumettre au Conseil économique et social conformément à la résolution 1542 (XLIX) du Conseil. Le Conseil d'administration a maintenant formulé ses observations et le document, sous sa forme définitive, a été soumis au secrétariat du Conseil économique et social et des copies adressées au Secrétaire général.

12. Le Conseil d'administration a également accepté le plan que le Directeur général avait présenté pour la réorganisation de l'UNITAR. L'Institut comprendra un département des études, dont les divisions seront chacune responsable de la formation et de la recherche dans un ou plusieurs domaines, si bien que les spécialistes et les experts seront engagés à la fois pour la formation et la recherche, comme dans une université. Cette réorganisation améliorera la qualité des cours de formation et augmentera l'utilité de la recherche. Il y aura également un département de l'administration qui fournira l'appui administratif, y compris les dispositions pratiques et financières pour les cours, les conférences et les études, pour toutes les divisions, et qui s'occupera aussi des besoins en argent et en personnel.

13. L'UNITAR se trouve actuellement dans la difficile situation d'essayer de fonctionner en 1971 avec les mêmes allocations budgétaires qu'en 1968. A la suite de la hausse des prix, la valeur réelle de la somme en question s'est considérablement réduite. Sauf augmentation de ses ressources globales, l'UNITAR ne pourra maintenir ses activités à leur niveau actuel et il devra inévitablement réduire ses services.

14. M. DO RIO-BRANCO (Brésil) dit que l'UNITAR a été créé pour occuper une place à part dans le système des Nations Unies comme "réservoir d'idées" afin de fournir à ce système des aperçus nouveaux et des idées originales. Il sert de lien avec le monde universitaire et, par un apport continu de renseignements, permet à l'ONU de se maintenir au courant des dernières découvertes et des idées nouvelles.

15. On a déjà beaucoup fait pour que les fonctions de l'UNITAR et les possibilités qu'il offre soient connues et pleinement utilisées dans le cadre du système des Nations Unies et à l'extérieur. A mesure que le rythme des activités de l'Institut s'accélère, il devient clair qu'elles couvrent un domaine si vaste et que l'assistance à apporter aux organismes des Nations Unies augmente si vite que des priorités doivent être établies pour aider le Directeur général à utiliser efficacement les ressources financières limitées de l'Institut. Au paragraphe 18 du rapport, il est dit que le monde universitaire attend maintenant de l'Institut plus d'initiatives en matière de recherche qu'il ne peut en prendre avec les fonds et le personnel dont il dispose.

16. L'Assemblée générale devrait donc demander à tous les gouvernements d'augmenter leur aide financière à l'UNITAR, en particulier en fournissant des fonds sans affectation spéciale, qui puissent donc être utilisés librement. Les ressources de l'UNITAR ne devraient pas être augmentées en puisant dans les fonds du PNUD, qui ne suffisent déjà pas pour les tâches que le Programme doit accomplir. En dehors de la question financière, cependant,

il est parfaitement possible de resserrer la collaboration entre l'UNITAR et le PNUD dans le domaine opérationnel. M. do Rio-Branco renouvelle la suggestion faite par sa délégation à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale : l'UNITAR devrait participer à la formation du personnel de contrepartie dans les projets du PNUD.

17. Le programme de travail de l'UNITAR dans son ensemble devrait insister davantage sur les activités du domaine du développement. Les projets, particulièrement les projets de recherche, devraient de plus en plus être conçus et exécutés pour mettre en lumière certains problèmes du domaine de la coopération internationale pour le développement et pour analyser l'efficacité des mécanismes internationaux correspondants. Le nombre de projets intéressant le droit international, par exemple, devrait être réduit, étant donné qu'ils ont moins de chance d'avoir une action directe sur la mobilisation de la main-d'œuvre et des ressources financières dans tout le système des Nations Unies conformément aux objectifs de la deuxième Décennie pour le développement. Cela permettrait d'augmenter d'autant les activités concernant, par exemple, le transfert des techniques aux pays en voie de développement, en mettant l'accent en particulier sur les moyens dont dispose actuellement le mécanisme des Nations Unies pour exécuter toutes les tâches dont il est chargé.

18. La nécessité de faire porter davantage l'action sur le développement peut être liée à la question traitée au chapitre V du rapport du Directeur général, à savoir les perspectives nouvelles de coopération internationale. La délégation brésilienne aimerait avoir davantage de renseignements sur ce projet, qui devrait servir à rechercher de nouvelles solutions et de nouvelles idées pour la coopération internationale. La délégation brésilienne estime que la nature très complexe et abstraite de la "futurologie" ne doit pas éclipser les difficultés que connaît le système actuel de coopération internationale, qui offre en soi de nombreux sujets d'études à l'UNITAR. Elle espère que le nouveau projet ne détournera pas des ressources importantes au détriment des problèmes prioritaires du développement. Elle espère également que des ressources supplémentaires permettront à l'UNITAR de lier plus étroitement les deux principaux éléments de son programme de travail afin que la recherche et la formation puissent être intégrées dans un programme à long terme qui tiendrait plus particulièrement compte des besoins des pays en voie de développement.

19. Au nom des auteurs, la délégation brésilienne présente le projet de résolution qui est distribué sous la cote A/C.2/L.1144. Les points sur lesquels portent les paragraphes 2 et 3 sont tous deux soulignés dans le rapport et la délégation brésilienne espère que la Commission pourra adopter le projet de résolution à l'unanimité.

20. M. SADEK (Egypte) a pris note avec satisfaction des progrès réalisés par l'UNITAR en ce qui concerne les projets d'université internationale et d'école des cadres des Nations Unies qui favoriseront sans aucun doute la compréhension et la coopération internationales pour l'examen commun des problèmes ayant des résonances régionales ou mondiales. Les pays en voie de développement tireront également avantage des nouveaux moyens d'accès qu'ils auront

ainsi aux progrès scientifiques et techniques et de l'élévation des compétences dans la fonction publique internationale.

21. En étudiant les perspectives nouvelles de coopération internationale, la Commission ferait bien d'examiner les principales tendances mondiales de l'évolution scientifique et sociale qui ont des incidences sur le système des Nations Unies et quelles pourraient être les réactions de celui-ci. Le système pourrait ainsi avoir une vue plus large des problèmes présents et à venir qui peuvent affecter ses domaines de travail et serait mieux à même de réagir devant des situations nouvelles.

22. En ce qui concerne la formation, la délégation égyptienne est satisfaite de voir que l'UNITAR revoit constamment ses cours et programmes de formation. Les activités de l'année dans ce domaine ont été excellentes, en particulier le cours de base sur la diplomatie organisé à Dakar, le colloque sur le thème "environnement et développement", le séminaire organisé à Addis-Abeba dans le cadre du programme régional sur les techniques et les procédures d'assistance technique de l'ONU et les programmes de bourses et de formation en matière de droit international.

23. Dans le domaine de la recherche, la délégation égyptienne prend note avec satisfaction de l'augmentation du nombre des projets de recherche terminés en 1971 et des ouvrages publiés dans le cadre de projets en cours. Les plus importants sont les études sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, et entre l'Organisation des Etats américains et d'autres organisations régionales (dont la Ligue des Etats arabes), les études sur les procédures de l'Assemblée générale et le fonctionnement du Conseil économique et social, le règlement pacifique des différends, la migration internationale de spécialistes qualifiés des pays en voie de développement vers les pays développés, le transfert des techniques d'exploitation d'entreprise à entreprise, le financement des voies navigables internationales, les nouvelles méthodes et techniques de formation des cadres, les communications, les ordinateurs et l'automation au service du développement, les problèmes de l'environnement, le séminaire régional sur le droit international pour l'Afrique et la discrimination raciale.

24. Une coopération plus étroite entre l'UNITAR et les savants et institutions en dehors du système des Nations Unies doit être encouragée, en particulier lorsque les pays en voie de développement sont concernés. La délégation égyptienne votera pour le projet de résolution A/C.2/L.1144.

25. M. ISAKSEN (Danemark) est extrêmement satisfait des progrès considérables réalisés dans les activités de recherche de l'Institut au cours de l'année écoulée. Il a pris note en particulier des séminaires organisés par l'UNITAR à l'intention principalement du personnel diplomatique et dont deux méritent une mention spéciale. Le premier est le séminaire sur l'organisation et le fonctionnement de l'ONU destiné aux jeunes diplomates qui viennent d'être nommés à New York. Il répond à une nécessité évidente, et la délégation danoise espère qu'il sera organisé régulièrement à l'avenir. L'autre est le séminaire au cours duquel le

fonctionnement du Conseil économique et social a été examiné en détail; il a été fort utile et opportun à un moment où le Conseil venait d'adopter les recommandations importantes concernant son rôle dans le cadre du système des Nations Unies et avant que l'Assemblée générale examine ces recommandations.

26. La délégation danoise approuve le projet de cours qui seraient donnés à l'école des cadres afin d'accroître la compétence et la qualification professionnelle des fonctionnaires de l'ONU et elle estime que l'école devrait donner une formation pour le développement comme pour la gestion. Les cours devraient familiariser les fonctionnaires avec les méthodes modernes de gestion et assurer la formation du personnel des services extérieurs. La délégation danoise espère que la phase I de l'école des cadres sera réalisée au début de 1972. Pendant la période de "rodage", les cours organisés spécialement où et quand le besoin s'en fera sentir assureraient la souplesse nécessaire et permettraient également de limiter les dépenses. Il y a lieu aussi d'espérer qu'il sera possible de trouver des directeurs dynamiques, à l'esprit créateur, pour gérer le programme. Parmi les problèmes auxquels ils se heurteront, on peut citer des problèmes de coordination avec l'ONU, le PNUD et les institutions spécialisées pour le calendrier des cours. Il serait précieux que ces organismes fassent connaître à l'école des cadres, suffisamment à l'avance, le nom des personnes qui seront désignées pour recevoir une formation et le moment où elles pourraient être libres. Le financement de l'école des cadres posera également un problème. La délégation danoise estime que l'école des cadres devrait, essentiellement, être au service des organismes des Nations Unies qui en tireraient parti; il ne serait donc que trop juste que ceux-ci supportent les dépenses au prorata de leur participation. Le financement ne devrait pas dépendre de contributions volontaires.

27. Dans le domaine de la recherche, l'UNITAR a entrepris des activités plus utiles et opportunes qu'auparavant. Il a fourni une importante documentation dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et soumettra une documentation sur la pollution et le contrôle de la qualité de l'environnement à la Conférence elle-même. En outre, il a établi une documentation utile pour le Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale.

28. De plus en plus, parmi les Etats Membres et au Secrétariat, le sentiment prévaut que la répartition actuelle des fonctions concernant la programmation et le budget ne permet ni de répartir rationnellement les ressources entre les programmes suivant les priorités des Etats Membres ni d'utiliser ces ressources avec un maximum d'efficacité. L'UNITAR a déjà fait œuvre de pionnier sur la question des budgets-programmes et la délégation danoise voudrait le voir reprendre ses efforts dans ce domaine.

29. La résolution du Conseil d'administration concernant la création d'une commission de l'avenir à l'UNITAR est une initiative qui peut se révéler des plus importantes, et la délégation danoise accueille avec satisfaction l'adoption d'une méthode nouvelle. Aucun problème précis n'a encore été choisi comme sujet d'analyse prioritaire, mais la délégation danoise est persuadée que la "futurologie"

représente un point de départ idéal pour la recherche. Avec l'évolution rapide de la conjoncture, il sera de plus en plus indiqué d'extrapoler vers l'avenir à partir des tendances du développement, afin de trouver la meilleure base possible dans les décisions à prendre dans le présent. Les problèmes de population, l'environnement, l'utilisation des ressources naturelles et la croissance économique semblent s'imposer comme sujets d'analyse pour le nouveau commissaire.

30. En conclusion, M. Isaksen espère que le projet de résolution dont la Commission est saisie (A/C.2/L.1144), et dont la délégation danoise est coauteur, sera adopté à l'unanimité.

31. M. WOLTE (Autriche) signale que le Gouvernement autrichien a été l'hôte d'un colloque destiné aux hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies au château de Hernstein, près de Vienne, en juin 1971. En outre, le Gouvernement autrichien a également fait une contribution en espèces à l'UNITAR, qui ne figure pas à l'annexe II du rapport car elle a été versée après le 30 juin 1971. Le Gouvernement autrichien maintiendra sa contribution pour 1972 au même niveau et est prêt à continuer à coopérer activement avec l'Institut.

32. M. ČABRIĆ (Yougoslavie) dit que la délégation yougoslave a noté avec satisfaction que l'UNITAR a exécuté avec succès son programme de travail et intensifié, malgré les ressources modestes dont il dispose, ses activités dans tous les domaines des Nations Unies dans lesquels il était nécessaire de procéder à des recherches supplémentaires. Elle estime que l'Institut a apporté une contribution particulièrement importante dans le domaine des programmes de formation pour les jeunes des pays en voie de développement. Elle est prête à continuer à donner son appui à l'UNITAR et à coopérer avec son directeur général.

33. Afin de réaliser ses objectifs, l'UNITAR devra dépenser, en 1971, de 7 à 8 p. 100 de plus que ses revenus pour l'année. La délégation yougoslave est certaine qu'il ne sera pas nécessaire de donner suite à la proposition, faite au paragraphe 9 du rapport du Directeur général, de réduire le niveau des dépenses. S'il faut comprimer les dépenses, le volume du programme de travail devrait être réduit d'autant et M. Čabrić espère que des fonds suffisants seront fournis afin de permettre à l'Institut d'exécuter complètement son programme initial.

34. La délégation yougoslave note que, si l'UNITAR n'était pas parvenu à dépasser les activités traditionnelles dans le domaine de la formation, ses résultats auraient été beaucoup moins positifs. Il a adapté son programme aux besoins contemporains et à ceux des pays en voie de développement. La délégation yougoslave tient à insister sur l'importance de la régionalisation des programmes de formation, sur l'importance des caractéristiques des pays en voie de développement et sur la nécessité de faire une plus grande place aux exercices pratiques et à la participation active des stagiaires.

35. Dans le domaine de la recherche, non seulement les activités de l'UNITAR se sont améliorées en qualité, mais elles ont été étendues à des domaines importants inscrits à l'ordre du jour des commissions de l'Assemblée générale tels

que les procédures de l'Assemblée générale, le fonctionnement du Conseil économique et social, les relations entre les Nations Unies et les organisations intergouvernementales régionales et les relations entre les organismes des Nations Unies et les organisations internationales. La délégation yougoslave estime que les activités de recherche, qui sont vitales pour les pays en voie de développement, devraient dorénavant recevoir plus d'importance dans les programmes de travail de l'Institut. Elle pense que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, du succès de laquelle dépend la prospérité de millions d'individus, appelle des travaux de recherche suivis et une analyse en profondeur de ses nombreux aspects pratiques.

36. En conclusion, la délégation yougoslave tient à faire observer que, tout en reconnaissant qu'il est possible de créer une école des cadres qui assure également la formation de fonctionnaires de pays en voie de développement, les travaux en vue de l'établissement d'une université internationale sont déjà dans leur phase finale et qu'il faut s'efforcer d'éviter tout double emploi avec les travaux déjà commencés.

37. M. MOBARAK (Liban) fait savoir que la délégation libanaise a suivi avec intérêt et satisfaction l'action de l'UNITAR dans les domaines de la formation et de la recherche. Elle s'intéresse vivement à l'étude sur le fonctionnement du Conseil économique et social et attend avec intérêt l'étude sur le rôle du Bureau de l'Assemblée générale. Etant donné les travaux du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, dont le Liban est membre, cette publication semble particulièrement opportune. La délégation libanaise attend avec impatience la parution de l'étude sur l'Organisation des Nations Unies et les moyens d'information qui constituera l'étude la plus complète publiée à ce jour sur l'utilisation de la presse, la radio et la télévision des renseignements relatifs à l'ONU. Elle est également satisfaite des travaux faits à propos de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement.

38. La délégation libanaise est particulièrement satisfaite de la manière dont l'UNITAR s'acquitte de ses fonctions dans le domaine de la formation en renforçant et en élargissant ses programmes. Elle a pris bonne note des activités prévues dans le domaine de l'assistance technique, qui sont d'un intérêt certain pour les pays en voie de développement.

39. L'UNITAR a fait preuve d'initiative et de dynamisme en se faisant l'avocat de la création d'une école des cadres des Nations Unies ou d'une université internationale, à laquelle le Liban accorde un intérêt tout particulier.

40. La délégation libanaise est convaincue que l'Institut joue un rôle utile et précieux dans le système des Nations Unies, et c'est pourquoi elle réaffirme son appui à ses activités en étant coauteur du projet de résolution A/C.2/L.1144.

41. M. DABROWSKI (Pologne) pense que les études et recherches de l'Institut sont importantes parce qu'elles se rapportent tout particulièrement aux problèmes liés aux

activités des organismes des Nations Unies. Son programme s'est considérablement développé au cours de l'année afin d'englober des questions de la plus haute importance pour la communauté internationale. La formation de l'UNITAR devrait surtout porter sur des domaines directement rattachés à l'efficacité des organismes des Nations Unies, à savoir la diplomatie, la coopération technique et le droit international, et la délégation polonaise a noté avec satisfaction les arrangements relatifs à la publication d'un certain nombre de rapports établis par le Département de la recherche de l'Institut.

42. La Stratégie internationale du développement exige une action concertée de la part de tous les organismes des Nations Unies et une certaine coordination pour utiliser au maximum les ressources disponibles. Le programme de travail de l'UNITAR joue un rôle utile à cet effet et pourrait même y contribuer davantage en concentrant les efforts sur les activités visant à atteindre les objectifs de la deuxième Décennie du développement et en prévoyant des recherches fondamentales sur les problèmes du développement, notamment sur les problèmes particuliers auxquels se heurtent certains pays ou groupes de pays.

43. Les programmes de formation de l'Institut ont donné de bons résultats et devraient être multipliés. Les programmes de coopération financière et technique pour l'assistance au développement devraient davantage porter sur la formation, dans leur pays, de ressortissants de pays en voie de développement et sur les mesures tendant à améliorer les activités des Nations Unies. A l'avenir, les programmes de formation de l'Institut devraient avoir pour but de former du personnel administratif dans les pays en voie de développement. En outre il faudrait étendre la portée de ces programmes dans le domaine économique et social afin d'aider les pays à parvenir à l'indépendance économique en faisant appel à leurs propres ressources humaines et matérielles.

44. La délégation polonaise a noté avec satisfaction que l'Institut étudie constamment ses activités, modifie ses cours et ses séminaires et a tenu compte des besoins des moins avancés des pays en voie de développement dans le domaine de la planification et a organisé des cours qui contribueront de façon notable au succès de la deuxième Décennie du développement. L'Institut devrait cependant concentrer ses efforts sur certains sujets afin d'éviter les doubles emplois avec les travaux d'autres organismes des Nations Unies ou d'institutions spécialisées. De l'avis de la délégation polonaise le cours très approfondi de l'Institut sur le Conseil économique et social, bien que très intéressant et utile, a été trop bref.

45. S'agissant des séminaires sur les procédures et techniques d'assistance technique, M. Dabrowski déclare que la participation ne devrait pas être limitée aux fonctionnaires des ministères des affaires étrangères. Il est également important de tenir compte du coût de l'efficacité des séminaires et de déterminer si les cours peu suivis sont justifiés. Toutefois, l'UNITAR ne devrait pas limiter ses activités à la formation dans le domaine de l'assistance économique et technique, mais il devrait également organiser des séminaires pour le personnel des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et prévoir

des conférences par des personnalités éminentes qui feraient connaître divers points de vue sur les questions importantes.

46. A la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, l'Institut a présenté un excellent rapport sur l'exode des compétences¹ et a, par la suite, présenté un certain nombre de monographies au Conseil économique et social. La délégation polonaise pense que la question de l'exode des compétences est particulièrement sérieuse pour les pays d'Amérique latine et d'Afrique et que l'Organisation des Nations Unies devrait chercher à favoriser l'intégration de centres d'études dans les pays développés et les pays en voie de développement afin de trouver une solution. Parmi les activités de recherche, on devrait également prévoir des études sur des méthodes plus efficaces et moins coûteuses de transfert des techniques modernes aux pays en voie de développement.

47. En conclusion, le représentant de la Pologne déclare que sa délégation est heureuse d'appuyer le projet de résolution A/C.2/L.1144.

48. M. BARTOLOME (Philippines) dit que, bien qu'il dispose d'un personnel et de fonds limités, l'UNITAR a fourni au système des Nations Unies des services d'une qualité toujours excellente. La délégation philippine espère que les ressources mises à la disposition de l'Institut seront accrues afin de lui permettre de développer ses importantes activités.

49. La création d'une école des cadres des Nations Unies, proposée au chapitre III du rapport du Directeur général de l'UNITAR, répondrait à un besoin de longue date en offrant aux fonctionnaires des Nations Unies les moyens de se spécialiser dans les domaines du développement, de l'administration et des techniques modernes de gestion, et ferait beaucoup pour améliorer les qualifications et l'efficacité des fonctionnaires internationaux dans de nombreux secteurs d'activité de l'Organisation. La délégation philippine accueille favorablement la proposition de faire bénéficier les fonctionnaires nationaux des services de l'école au cours de la deuxième phase des opérations. Elle est convaincue que la formation, dans une école de cadres, des fonctionnaires et du personnel du système des Nations Unies sera, à longue échéance, à la fois économique et pratique, et c'est en se plaçant dans cette perspective qu'elle a appuyé, à la douzième session du Conseil d'administration du PNUD, l'affectation de fonds du PNUD au titre de la part de celui-ci dans le financement de la première phase du projet.

50. La délégation philippine se félicite également de la décision de créer une commission chargée d'examiner les principales tendances du développement scientifique et social qui ont des incidences sur le système des Nations Unies. Il faut espérer que la Commission, dont le principal objectif est de porter à la connaissance des organismes internationaux les problèmes importants qui ne sont pas traités mais qui appellent des mesures de leur part, mobilisera en temps utile l'attention de la communauté

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes, point 47 de l'ordre du jour, document A/7294.

internationale sur des questions qui pourraient se révéler dangereuses pour l'humanité.

51. En ce qui concerne la formation et les activités connexes de l'Institut, la délégation philippine accueille favorablement le programme interrégional dans le domaine de la coopération technique et financière, le colloque sur l'environnement et le développement, ainsi que les programmes régionaux sur les techniques et procédures d'assistance technique des Nations Unies. La participation de l'UNITAR à ces travaux, qui a été fort utile assurément, est conforme à la décision de l'Organisation des Nations Unies de donner la priorité au développement.

52. Pour ce qui est des activités de recherche de l'Institut, la délégation philippine attache une importance particulière aux études en cours sur le règlement pacifique des différends et sur la migration internationale de spécialistes qualifiés des pays en voie de développement vers les pays développés. L'exode des compétences est un sujet de grave préoccupation pour les Philippines et pour de nombreux autres pays en voie de développement et il faut espérer que les recherches de l'Institut sur cette question serviront de base aux contre-mesures que prendront les pays en voie de développement et les pays développés intéressés.

53. Notant que l'un des objectifs de la recherche actuelle est d'améliorer l'efficacité des organes des Nations Unies grâce à l'analyse de leurs fonctions et de leurs procédures, M. Bartolome fait observer que l'Institut effectue des études à cette fin sur le fonctionnement des procédures du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

54. L'étude de l'UNITAR sur l'utilisation des renseignements concernant les Nations Unies par les organes d'information est également pertinente, étant donné la publicité insuffisante accordée par ces organes aux activités de l'Organisation. M. Bartolome espère, en particulier, que ladite étude favorisera la diffusion de renseignements sur les objectifs et les grandes lignes de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, étant donné que la mobilisation de l'opinion publique fait partie intégrante de cette stratégie.

55. La délégation philippine note avec satisfaction les efforts de l'UNITAR pour faciliter l'accès aux données de l'Organisation des Nations Unies à des fins de recherche. La coopération entre l'UNITAR et les instituts et chercheurs qui ne font pas partie du système des Nations Unies est essentielle. Il faut espérer que l'UNITAR continuera de s'intéresser aux divers aspects du développement, comme l'indiquent ses recherches sur le transfert des techniques d'exploitation d'entreprise et sur la coopération technique dans le domaine de l'organisation internationale. Ces projets méritent d'être appuyés.

56. Il faut aussi féliciter l'Institut pour l'utile concours qu'il apporte aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, et en particulier pour son rapport sur la pollution marine et ses remèdes, et pour son document sur la régulation internationale de l'environnement. Ces textes fournissent d'intéressants renseignements de base dont on a grand besoin pour parvenir à des accords internationaux sur ces questions.

57. Malheureusement, le soutien financier accordé aux activités de l'UNITAR -- qui visent à former les esprits et à développer pleinement le potentiel humain -- n'est pas proportionné à leur valeur. Nombre d'institutions et de fondations privées, dans le monde entier, poursuivent des buts semblables à ceux de l'UNITAR, et il serait souhaitable d'améliorer la coopération entre celui-ci et celles-là. La lecture du rapport du Directeur général donne l'impression que cette coopération n'est pas aussi développée qu'elle pourrait l'être. En général, l'Institut devrait éviter de s'occuper de domaines qu'étudient des institutions privées souvent dotées de ressources supérieures, financières ou autres. Les fonds limités mis à sa disposition devraient être utilisés dans des secteurs où ses activités de formation, de recherche et d'étude ont une influence réelle, ou présentent un caractère nouveau et particulier.

58. En conclusion, M. Bartolome appuie sans réserve le projet de résolution A/C.2/L.1144.

59. M. UTHEIM (Norvège) se bornera à évoquer quelques points qui, de l'avis de sa délégation, méritent une attention spéciale. Sur le plan de la formation, l'UNITAR organise deux types principaux de cours ou de séminaires : premièrement, des cours de base dans le domaine de la diplomatie pour de jeunes fonctionnaires des affaires étrangères originaires des pays en voie de développement; ces cours sont très utiles et devraient se poursuivre; deuxièmement, des séminaires sur l'organisation et le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, il convient de signaler le cours spécialisé et approfondi sur le fonctionnement et les procédures du Conseil économique et social, qui a eu lieu pour la première fois en août 1971. Le besoin d'un cours de ce genre, destiné aux membres des missions permanentes, se faisait sentir depuis longtemps, et la délégation norvégienne note avec satisfaction que l'Institut a l'intention d'organiser des cours semblables à l'avenir.

60. Dans le domaine de la recherche, la délégation norvégienne s'est félicitée du surcroît d'attention accordée par l'Institut aux projets et aux activités liés directement à l'efficacité et à la capacité du système des Nations Unies. Elle attache une importance particulière aux deux études en cours relatives aux travaux du Conseil économique et social, dont elle espère qu'elles se révéleront utiles pour l'analyse et la réévaluation générales du rôle et des fonctions du Conseil.

61. Une autre étude de l'UNITAR qui revêt une importance particulière est celle qui porte sur l'utilisation, par les organes d'information, des renseignements concernant l'Organisation des Nations Unies. Il y a tout lieu de croire que cette étude, dont M. Utheim est heureux d'apprendre qu'elle sera terminée sous peu, aidera beaucoup à mieux faire comprendre au public ce qu'est l'Organisation des Nations Unies. Elle pourrait aussi servir à mobiliser l'opinion mondiale à l'appui des objectifs de la Stratégie internationale du développement et de l'action prévue à cet effet.

62. M. Utheim tient à annoncer que le Gouvernement norvégien a l'intention, une fois de plus, d'accroître sa contribution à l'UNITAR. Sous réserve de l'approbation du Parlement, la contribution de la Norvège en 1972 s'élèvera à

environ 29 000 dollars, soit près de 40 p. 100 de plus qu'en 1971. M. Utheim espère que d'autres gouvernements accroîtront également leurs contributions à l'Institut pour lui permettre de poursuivre et développer ses activités, lesquelles sont fort utiles.

63. En conclusion, M. Utheim indique que sa délégation soutient sans réserve le projet de résolution A/C.2/L.1144 et espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

64. M. DIALLO (Haute-Volta) félicite l'UNITAR pour l'excellent travail qu'il accomplit dans le domaine de la formation. Notant que l'Institut a commencé une réévaluation de ses programmes de formation dans les domaines de la diplomatie, des organisations internationales et de la coopération technique et financière, M. Diallo espère que ce réexamen n'aboutira pas à une modification profonde de ces programmes, lesquels remplissent une fonction qui n'est assumée par aucun autre organe du système des Nations Unies. La délégation voltaïque accueille avec satisfaction la décentralisation des activités de l'Institut sur le plan de la formation, et elle est heureuse de constater qu'il poursuit sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de réaliser des économies, comme en témoigne la décision de confier à la section de distribution de l'ONU le soin d'assurer la distribution des publications de l'UNITAR aux librairies et aux centres d'information dépositaires de l'ONU.

65. La délégation voltaïque appuie sans réserve la proposition de créer une école des cadres des Nations Unies, et à cet égard elle espère, comme le Directeur général de l'Institut, que cette école pourra bénéficier des services à court terme de professeurs originaires tant des pays développés que des pays en voie de développement. Il est certain que ces derniers apporteront une contribution originale et positive à l'école.

66. En ce qui concerne la recherche, la délégation voltaïque accueille avec un grand intérêt l'initiative prise par l'Institut dans le domaine de l'analyse du fonctionnement et de l'efficacité du mécanisme de l'ONU et des institutions qui lui sont reliées. En particulier, elle espère que l'étude sur le fonctionnement du Conseil économique et social permettra de déterminer les défauts du dispositif de coordination et de programmation du Conseil et d'accroître l'efficacité des travaux de ce dernier, notamment dans la mise en application de la Stratégie internationale du développement. Dans les autres domaines, la délégation voltaïque estime que, tout en s'intéressant comme il convient aux problèmes futurs, l'UNITAR devrait surtout axer ses recherches sur le développement économique, social et culturel.

67. La Haute-Volta continuera à apporter son soutien à l'UNITAR dans toute la mesure de ses moyens, et il faut espérer que les pays développés accroîtront leurs contributions à l'Institut.

68. M. CABEZAS (Equateur) rend hommage à l'œuvre utile accomplie par le Directeur général de l'UNITAR et par ses collaborateurs dans le domaine de la formation et de la recherche. Les activités de formation de l'UNITAR, exécutées avec l'assistance du PNUD, englobent toute une

série de cours, de séminaires et de colloques en matière de diplomatie, d'organisations internationales et de coopération technique et financière. Sur le plan de la recherche, l'étude de l'Institut concernant l'utilisation des renseignements concernant l'Organisation des Nations Unies est d'une grande importance, eu égard à la nécessité de mobiliser l'opinion publique pour qu'elle appuie les activités de l'ONU. Comme il est noté au paragraphe 50 du rapport du Directeur général, les activités de recherche de l'Institut ont été de plus en plus axées sur l'analyse du fonctionnement et de l'efficacité du mécanisme de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont reliées; en d'autres termes, ces activités portent sur toutes les formes de rapports entre les Etats et l'Organisation, ce qui comprend, d'une part, la formation de diplomates et, d'autre part, la formation de fonctionnaires internationaux.

69. M. Cabezas note qu'un document a été établi sur le règlement pacifique des différends concernant les membres de l'Organisation des Etats américains. Les études sur l'exode des compétences, phénomène qui risque de se traduire par une perte sérieuse de ressources pour les pays en voie de développement, sont également d'une importance particulière. A la suite de l'important colloque régional qui s'est tenu à Quito en 1969 à propos du droit international, l'Institut prépare une publication sur les entreprises publiques multinationales, notamment en Amérique latine; ces entreprises témoignent d'un nouvel esprit de coopération entre les Etats.

70. En conclusion, le représentant de l'Equateur dit que sa délégation appuie entièrement le projet de résolution A/C.2/L.1144 et que son gouvernement s'efforcera de maintenir le montant actuel de sa contribution à l'Institut.

71. M. McCARTHY (Royaume-Uni) dit que l'Institut, n'ayant que des ressources financières limitées, fait preuve de sagesse en concentrant ses efforts sur quelques sujets précis dans les domaines de la formation et de la recherche. Sa délégation se félicite de cette conception réaliste et constructive et considère que les sujets ont été bien choisis. Elle espère toutefois que l'Institut limitera ses activités, particulièrement sur le plan de la recherche, aux questions présentant un intérêt certain pour le système des Nations Unies qui n'ont pas été étudiées par ailleurs et que ses travaux ne feront pas double emploi avec d'autres travaux déjà entrepris ou susceptibles d'être entrepris par d'autres organisations.

72. En ce qui concerne les trois faits nouveaux d'ordre institutionnel qui sont soulignés au paragraphe 2 du rapport du Directeur général et à propos desquels il convient de prendre des décisions importantes, le Gouvernement du Royaume-Uni souscrit entièrement aux objectifs de l'école des cadres envisagée et loue l'Institut du soin et du pragmatisme dont il fait preuve à ce sujet. Il espère que, si l'on crée cette école, elle assurera surtout, au début, la formation de fonctionnaires de l'ONU et des institutions spécialisées, laissant l'Institut libre de continuer son programme actuel de formation de fonctionnaires nationaux. Il espère aussi que cette école, au commencement, fera porter ses efforts sur un programme de priorités soigneusement fixées. En particulier, elle devrait dispenser des cours de

gestion de niveau intermédiaire à des fonctionnaires susceptibles d'être promus à des postes élevés dans un proche avenir, et des cours consacrés aux problèmes de développement et de direction à l'intention des fonctionnaires des services extérieurs. M. McCarthy note, au paragraphe 43 du rapport du Directeur général, que, si le CAC a approuvé les propositions concernant l'école des cadres, le PNUD a demandé un traitement de faveur qui tienne compte de l'intérêt primordial qu'il porte au domaine du développement; à ce sujet, il serait heureux qu'on lui fournisse des renseignements sur les progrès qui ont été réalisés vers la conclusion d'un arrangement satisfaisant pour le PNUD. La délégation du Royaume-Uni note aussi que, selon le Directeur général, l'école des cadres pourrait être financée à l'aide de contributions des membres des organismes des Nations Unies; elle souhaiterait obtenir des précisions sur la forme de contribution envisagée et savoir si une partie des contributions proviendrait d'allocations budgétaires existantes de l'ONU, du PNUD ou des institutions spécialisées.

73. La délégation du Royaume-Uni note qu'il est dit au paragraphe 15 du projet de budget pour l'exercice 1972² que le Secrétaire général a l'intention de présenter à l'Assemblée générale un rapport spécial comportant des demandes de crédit révisées pour les activités relatives à la formation du personnel à l'ONU; il semble que ces estimations doivent comprendre des crédits supplémentaires d'un montant de 325 000 dollars environ. La délégation du Royaume-Uni souhaite savoir s'il y a un rapport entre ces 325 000 dollars de crédits supplémentaires et la création envisagée d'une école de cadres et, d'autre part, dans quelle mesure on réduirait les crédits actuellement alloués pour la formation du personnel à l'ONU même, si celle-ci utilisait les services de ladite école. Comme le rapport spécial n'a pas encore été publié et que la Cinquième Commission ne doit pas l'examiner avant un certain temps, la Deuxième Commission ferait peut-être bien de garder cette question à son ordre du jour et d'y revenir lorsque la Cinquième Commission l'aura étudiée.

74. En ce qui concerne la commission qu'on envisage de créer pour lui confier l'examen des nouvelles perspectives de coopération internationale, la délégation du Royaume-Uni note que le Directeur général cherche à obtenir pour ce projet des fonds spéciaux provenant de sources gouvernementales et non gouvernementales et que le Conseil d'administration a souligné l'importance de contacts avec les autres centres et avec les particuliers exerçant des activités analogues. La délégation du Royaume-Uni estime que la commission envisagée pourrait être fort utile, à condition qu'elle limite ses activités aux incidences des faits nouveaux qui auraient une influence sur le système des Nations Unies ou qui appelleraient des mesures de sa part, dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Charte.

75. En ce qui concerne le troisième projet souligné par le Directeur général, à savoir la création éventuelle d'une université internationale, la délégation du Royaume-Uni ne présentera pas d'observations détaillées à son sujet tant que le Conseil économique et social ne l'aura pas étudié lors de la reprise de sa cinquante et unième session. Il ressort toutefois de la lecture des documents de recherche établis

par l'Institut ou sous ses auspices que la plus grande partie des travaux qu'il est prévu de confier à cette université internationale sont déjà effectués par l'Institut, ou sous sa direction. La délégation du Royaume-Uni suppose que, si l'Assemblée générale décide de créer une université internationale, celle-ci fera pleinement appel aux services de l'Institut et aux autres institutions œuvrant déjà dans le domaine de la recherche sur les organismes des Nations Unies et leurs problèmes.

76. M. McCarthy tient à réaffirmer que le Gouvernement du Royaume-Uni appuie dans l'ensemble les travaux de l'Institut qui a un rôle utile à jouer au sein du système des Nations Unies. Son gouvernement a déjà versé plus de 700 000 dollars au titre des travaux de l'Institut, et il versera encore 100 000 dollars en 1972, en 1973 et en 1974. Il a également proposé d'accueillir en 1972 un "week-end de l'Institut" au cours duquel on cherchera principalement à établir de nouvelles formes de coopération technique, sujet auquel il attache une importance particulière. La délégation du Royaume-Uni espère que d'autres gouvernements qui apprécient les travaux de l'Institut à sa juste valeur pourront appuyer ses activités en lui apportant une contribution financière.

77. La délégation du Royaume-Uni accueille avec satisfaction le projet de résolution A/C.2/L.1144. Toutefois, étant donné la proposition faite dans le rapport du Directeur général au sujet de la création d'une école des cadres, M. McCarthy suggère qu'on insère dans le dispositif un autre paragraphe ainsi conçu: "Loue la proposition concernant la création d'une école des cadres des Nations Unies".

78. M. VOLOCHINE (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que les activités de l'Institut se sont, dans une certaine mesure, ressenties des difficultés d'organisation mentionnées dans le rapport, mais qu'il a néanmoins accompli un travail utile. L'Institut jouissait cependant de certaines possibilités qui, s'il les avait exploitées, auraient contribué à augmenter sensiblement son efficacité. En particulier, il n'a pas tiré suffisamment parti de l'expérience des pays socialistes, qui peuvent fournir une assistance pratique dans le domaine de la recherche comme dans celui de la formation.

79. L'organisation de colloques et de séminaires est un des aspects les plus importants de l'activité de l'Institut qui persévéra dans cette voie utile en s'inspirant des séminaires sur la coopération technique et financière qui ont eu lieu à Tadjikistan et à Porto Rico.

80. La délégation ukrainienne comprend mal la raison pour laquelle les activités de l'Institut dans le domaine de l'école des cadres des Nations Unies englobent les institutions spécialisées, qui ont pris des décisions sans y avoir été autorisées par leurs organes intergouvernementaux. Elles semblent avoir agi ainsi non pas parce que la majorité de leurs pays membres en avaient formellement exprimé le vœu, mais parce que telle était la position adoptée par leur administration. Par ailleurs, à voir le développement que prennent les activités de l'Institut dans ce secteur, on peut se demander dans quelle mesure les pays dont les représentants, si expérimentés et qualifiés soient-ils, n'auront pas

² *Ibid.*, vingt-sixième session, Supplément No 6, et rectificatifs.

fréquenté cet établissement ne seront pas défavorisés par rapport aux autres lorsqu'il s'agira de choisir des candidats à des postes aux Nations Unies. La délégation ukrainienne souhaiterait aussi recevoir de plus amples renseignements sur les sources de financement de l'école.

81. Dans sa résolution 2573 (XXIV), l'Assemblée générale a invité l'UNITAR à entreprendre une étude sur la possibilité de créer une université internationale. La délégation ukrainienne estime néanmoins que l'Institut a accordé par trop d'attention à cette tâche. Vu les ressources limitées dont il dispose, il aurait été préférable qu'il ne se lance pas dans une étude détaillée, et le Directeur général ne devrait sûrement pas continuer d'être à la disposition du Secrétaire général pour la suite de son étude. L'Institut devrait se limiter à faire rapport sur les études déjà réalisées par d'autres organisations.

82. Il ressort clairement du rapport que l'Institut entend accorder une grande attention aux moyens de resserrer ses rapports avec les autres instituts des Nations Unies et avec les institutions nationales. Il n'a cependant presque pas recours aux services des centres nationaux des pays socialistes, qui ont des connaissances scientifiques et pratiques approfondies, alors que l'expérience de ces pays pourrait lui être utile en lui indiquant la voie à suivre pour régler nombre de problèmes des pays en voie de développement.

83. Les activités de l'Institut dans le domaine de la formation peuvent beaucoup aider les pays en voie de développement. La délégation ukrainienne espère qu'il s'occupera davantage de la préparation de matériel de formation, d'activités d'enseignement proprement dites et de la préparation de travaux de recherche. Dans bien des cas, comme on le dit dans le rapport, trop peu de temps est consacré à ces tâches. En remédiant à cet état de choses, l'Institut ne pourrait qu'obtenir de meilleurs résultats.

84. M. HUTAGALUNG (Indonésie) souligne l'intérêt que la délégation indonésienne porte aux activités de l'Institut, qui jouent un rôle capital pour le développement. Il est encourageant de noter que l'Institut centre ses travaux sur certains sujets et domaines qui présentent un intérêt particulier pour les pays en voie de développement et qu'il utilise ainsi au maximum les ressources limitées dont il dispose. Il faut se féliciter aussi de l'augmentation considérable du nombre de publications sur la recherche, qui sert les intérêts de tous. La délégation indonésienne souscrit à l'idée de créer une école des cadres des Nations Unies, dont l'intérêt réside dans la possibilité d'organiser un programme intensif de cours spéciaux pour faire face aux besoins particuliers des différents organismes des Nations Unies, et notamment du PNUD, et, dans un deuxième temps, d'en organiser à l'intention des fonctionnaires des administrations nationales. La délégation indonésienne accueille aussi avec satisfaction la mise au point du nouveau projet intitulé "Perspectives nouvelles de coopération internationale".

85. Par ailleurs, elle félicite l'Institut du succès de ses efforts visant à rompre avec les orientations traditionnelles dans le domaine de la formation, à envisager la formation dans le cadre du système des Nations Unies dans une

perspective à long terme et à mettre sur pied de nouveaux programmes. Mention particulière doit être faite, à cet égard, des séminaires sur l'organisation et le fonctionnement de l'ONU à New York ainsi que des programmes régionaux sur les techniques et procédures d'assistance technique des Nations Unies.

86. Pour ce qui est des activités de recherche, la délégation indonésienne attache une importance spéciale aux études sur la migration internationale de spécialistes qualifiés des pays en voie de développement vers les pays développés, les organisations internationales de jeunesse et le système des Nations Unies, et le transfert des techniques d'exploitation d'entreprise à entreprise, ainsi qu'aux nouvelles recherches sur la coopération technique et les organisations internationales.

87. Pour conclure, la délégation indonésienne appuie le projet de résolution A/C.2/L.1144.

88. M. MUKHTAR (Soudan) note que, grâce aux généreuses contributions qu'il reçoit de sources privées et de gouvernements, l'Institut n'a pas encore rencontré de difficultés financières insurmontables. Dès 1972, il faudra cependant veiller à ce que ses dépenses correspondent rigoureusement aux recettes, et l'Institut risque d'éprouver des difficultés à appliquer de manière satisfaisante ses projets les plus importants. De l'avis de la délégation soudanaise, toute réduction des dépenses signifiera une réduction des activités, et, s'il doit réduire ses activités, l'Institut risque fort de ne pouvoir atteindre ses objectifs.

89. Le premier document établi au titre du grand programme de recherche sur le règlement pacifique des différends a été publié dans le courant de l'année passée. Le règlement pacifique des différends est une question qui retient de plus en plus l'attention des pays pacifiques, et le perfectionnement de l'art de la négociation ne pourra que servir les intérêts de l'humanité. L'étude ayant trait à la pratique du consensus au Conseil de sécurité est un travail qui présente un grand intérêt. Les études que mène l'Institut sur la coopération entre les organismes étroitement liés des Nations Unies seront aussi extrêmement utiles. Les études sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Etats américains et la Ligue des Etats arabes ne pourront que contribuer à la cause de la paix et améliorer la compréhension entre les nations.

90. Tout en louant les programmes de formation de l'Institut, la délégation soudanaise souhaiterait que celui-ci mette davantage l'accent sur l'organisation et l'exécution de programmes de formation adaptés aux besoins des pays en voie de développement les moins avancés.

91. Le PRÉSIDENT annonce que les délégations d'El Salvador, du Laos, du Lesotho, de l'Ouganda et de l'Uruguay souhaitent figurer parmi les auteurs du projet de résolution A/C.2/L.1144.

La séance est levée à 13 h 15.